



## **PRESENTATION DE LA CERTIFICATION**

### **SELON LE REFERENTIEL**

***I-305 « PRODUITS COSMETIQUES BIOLOGIQUES  
ET  
PRODUITS COSMETIQUES ECOLOGIQUES »***

**PAR QUALITE-FRANCE SAS**

Contact :

**QUALITE-FRANCE SAS**

Olivier MOLTER – Chargé d'Affaires

Immeuble Le Guillaumet

92 046 PARIS LA DEFENSE

Tél. : +33 (0) 1 41 97 08 26 - Portable : +33 (0) 6 71 22 29 58

Fax : 01 41 97 08 32

E-mail : [olivier.molter@fr.bureauveritas.com](mailto:olivier.molter@fr.bureauveritas.com)

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>QUALITE-FRANCE SAS.....</b>	<b>3</b>
1.1	LE GROUPE BUREAU VERITAS.....	4
1.2	BUREAU VERITAS CERTIFICATION ET QUALITE-FRANCE SAS.....	4
	<i>LES ACTIVITES DE BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE ET QUALITE-FRANCE SAS.....</i>	<i>5</i>
	<i>INDEPENDANCE.....</i>	<i>6</i>
1.3	L'ENGAGEMENT DU GROUPE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	6
<b>2</b>	<b>QUALITE-FRANCE SAS EN COSMETIQUE BIO.....</b>	<b>7</b>
2.1	L'OFFRE QUALITE-FRANCE SAS.....	8
2.2	PRESENTATION DU REFERENTIEL.....	8
2.3	COMMUNICATION SUR LES PRODUITS.....	9
2.4	COMMUNICATION AUX ENTREPRISES ET AU CONSOMMATEUR.....	10
<b>3</b>	<b>APPROCHE TECHNIQUE.....</b>	<b>12</b>
3.1	PROCESSUS DE CERTIFICATION.....	13
3.2	DESCRIPTION DES ETAPES.....	14
	<i>PHASE A : CONTRACTUALISATION DE LA CERTIFICATION.....</i>	<i>14</i>
	<i>PHASE B : EVALUATION INITIALE DU BENEFICIAIRE ET DES SOUS TRAITANTS.....</i>	<i>14</i>
	<i>PHASE C : CERTIFICATION.....</i>	<i>15</i>
	<i>PHASE D : SUIVI DE LA CERTIFICATION.....</i>	<i>15</i>
<b>4</b>	<b>APPROCHE CONTRACTUELLE.....</b>	<b>16</b>
4.1	DOMAINE D'APPLICATION.....	17
4.2	DUREE DU CONTRAT.....	17
4.3	CONDITIONS FINANCIERES.....	17
	<i>Evaluation des bénéficiaires et partenaires.....</i>	<i>17</i>
	<i>Frais d'intervention.....</i>	<i>18</i>
	<i>Durée des missions.....</i>	<i>18</i>
	<i>Frais d'habilitation et frais de gestion annuelle du contrat.....</i>	<i>18</i>
4.4	PERSONNES A CONTACTER DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION.....	19

---

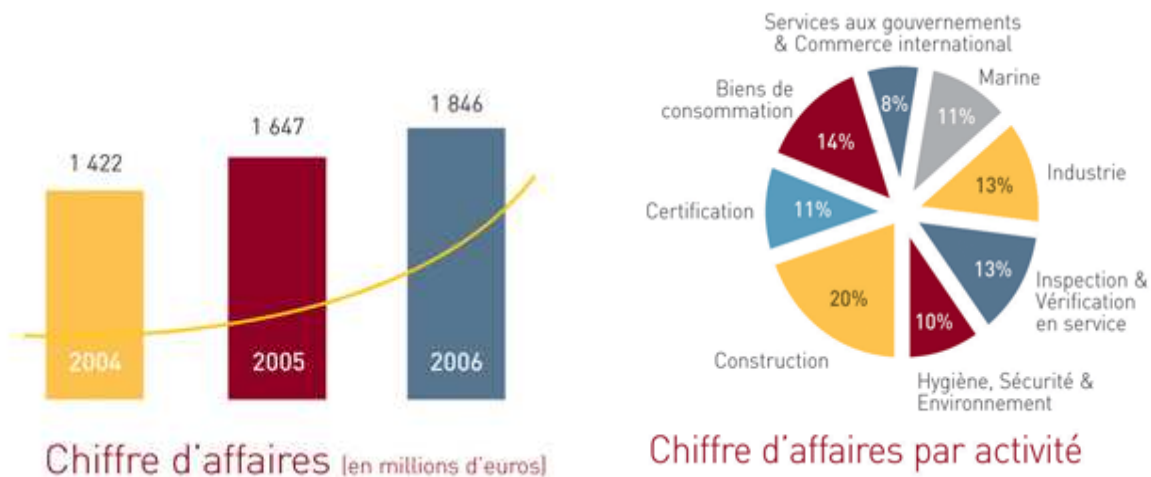
## **1 QUALITE-FRANCE SAS**

---

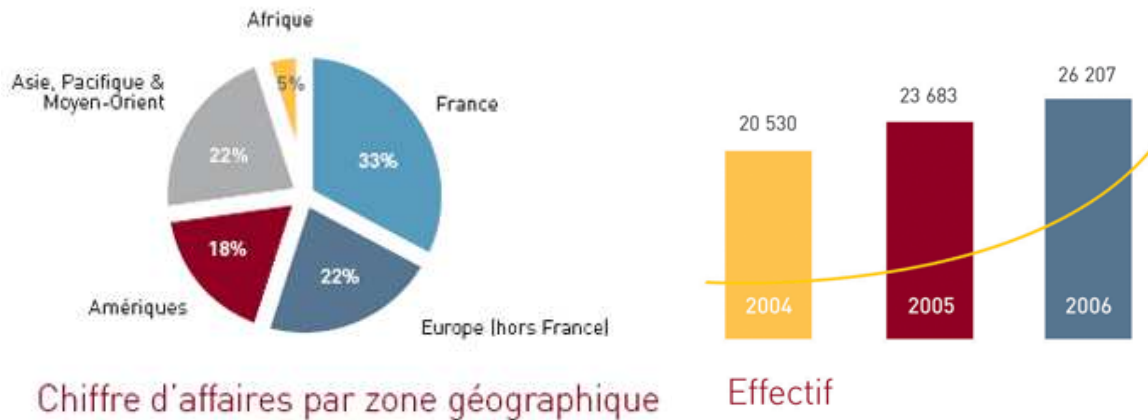
## 1.1 LE GROUPE BUREAU VERITAS

Fondé en 1828, le groupe BUREAU VERITAS figure à l'heure actuelle parmi les dix premières sociétés françaises concernant le nombre d'implantations mondiales.

En 2006, le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 1.846 millions d'euros représentant une croissance de 12% répartie entre huit activités principales.



Un tiers du chiffre d'affaires du groupe a été réalisé en France renforçant en même temps sa position de leader dans ses activités.

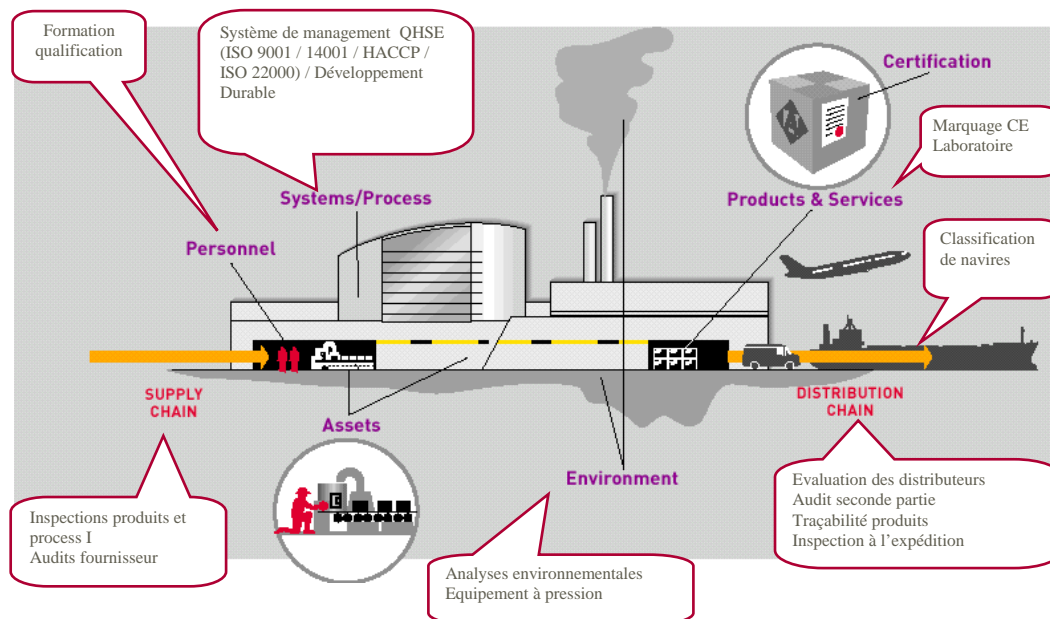


En 2006, son effectif comptait 26.207 salariés soit plus de 10% comparé à l'exercice précédent.

## 1.2 BUREAU VERITAS CERTIFICATION ET QUALITE-FRANCE SAS

Le positionnement de BUREAU VERITAS CERTIFICATION par rapport à BUREAU VERITAS a été mis en place pour répondre à trois grandes priorités :

- garantir l'indépendance nécessaire des activités de certification afin qu'elles puissent être réalisées en toute impartialité,
- assurer la coordination et l'harmonisation des activités de certification pour tous les pays où des certificats sont délivrés,
- disposer dans chaque pays qui le justifie d'une structure juridique locale notamment lorsque cela est exigé dans le cadre de l'accréditation nationale.



BUREAU VERITAS CERTIFICATION est l'organisme de certification le plus reconnu dans le monde, offrant des solutions de certifications dans les domaines de la Qualité, de la Santé/Sécurité, de l'Environnement et de la Responsabilité Sociale. Son réseau d'auditeurs couvrant plus de 100 pays et son nombre d'accréditations démontre son implantation et son professionnalisme.

Cette reconnaissance internationale fait du certificat BUREAU VERITAS CERTIFICATION une marque d'excellence et un passeport pour l'exportation.

La reconnaissance internationale du certificat BUREAU VERITAS CERTIFICATION bien au-delà du pays où il est émis, valorise fortement l'image à l'étranger des entreprises partenaires de certification.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, QUALITE-FRANCE SAS est la filiale spécialisée dans la certification de produits agricoles et alimentaires de BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE.

## LES ACTIVITES DE BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE ET QUALITE-FRANCE SAS

BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE et QUALITE-FRANCE SAS ont mis en commun leur moyen au sein d'un département agro-industrie. Cette organisation permet d'avoir une offre complète en matière de multi-certifications, en regroupant les audits de certifications de système qualité avec les audits relatifs aux produits.

Les sièges sociaux de BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE et de QUALITE-FRANCE SAS sont situés à Paris La Défense (92). La présence de BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE et de QUALITE-FRANCE SAS est assurée sur l'ensemble du territoire grâce à l'implantation de ses équipes d'auditeurs régionales.

BUREAU VERITAS CERTIFICATION et QUALITE-FRANCE SAS sont en mesure d'assurer des certifications suivantes :

- ISO 9001
- ISO 14001
- ISO 22000
- OHSAS 18001
- NF V 01-005 (Agriconfiance®) et NF V 01-007 (Agriconfiance® volet vert)
- GMP13, GMP07, GMP B2 & GMP4.1
- FAMI-QS
- Charte FFCAT-FNA
- Charte ARVALIS
- NF V 25-111
- IFS
- BRC
- GLOBAL GAP
- Agriculture Biologique
- Qualification Agriculture Raisonnée
- Certification de Conformité Produit
- Label Rouge
- Certification de service (référentiel OPTICOOP SERVICE...)
- FSC et PEFC
- MSC
- AOC
- IGP

## **INDEPENDANCE**

L'indépendance fait partie de la tradition de BUREAU VERITAS CERTIFICATION et QUALITE-FRANCE SAS et reste la condition essentielle de leur crédibilité de part leurs statuts, leur organisation et leur mode de fonctionnement. BUREAU VERITAS CERTIFICATION et QUALITE-FRANCE SAS ne réalisent aucune activité de conseil.

L'organisation de QUALITE-FRANCE SAS est accréditée par le COFRAC selon les exigences de la norme EN 45011 notamment en matière d'impartialité.

### **1.3 L'ENGAGEMENT DU GROUPE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

BUREAU VERITAS a bâti une entreprise globale dont la réussite s'appuie sur une réputation qui constitue l'un des atouts les plus précieux du Groupe et qui repose sur la reconnaissance de valeurs fondamentales et professionnelles qui guident nos comportements. Tous les employés, cadres et dirigeants répondent de son observation.

Ses valeurs fondamentales sont : Intégrité et Ethique, Impartialité et Indépendance, Respect de tous les individus, Responsabilité vis-à-vis de la Société et de l'Environnement.

Ses valeurs professionnelles sont : Orientation client, Esprit d'entreprise et leadership, Partage des connaissances et apprentissage permanent, Actions locales et contribution globale, Transparence, Travail en équipe et solidarité.

---

## **2 QUALITE-FRANCE SAS EN COSMETIQUE BIO**

---

## 2.1 L'OFFRE QUALITE-FRANCE SAS

Au fil des ans, la notoriété de la marque de certification QUALITE-FRANCE a conduit 4.000 artisans et producteurs agricoles, 1.500 entreprises industrielles et PME à lui accorder leur confiance. Avec plus de 25 ans d'expérience dans le contrôle et la certification, QUALITE-FRANCE SAS est devenu l'organisme certificateur de produits agricoles et alimentaires leader de son marché.

QUALITE-FRANCE SAS, organisme de certification de **produits** filiale de BUREAU VERITAS CERTIFICATION France, a souhaité répondre aux attentes des entreprises industrielles de produits cosmétiques par le biais d'un référentiel de certification « Produits Cosmétiques Biologiques et Produits Cosmétiques Ecologiques » élaboré par des professionnels et publié au Journal Officiel en juillet 2004.

Cette certification s'adresse aux fabricants de matières premières destinées aux cosmétiques, aux entreprises fabriquant des produits à base de matières premières brutes ou déjà transformées ainsi qu'aux façonniers de ces entreprises.

La marque QUALITE-FRANCE est une marque forte de certification, porteuse à l'International dans le domaine des produits agricoles, alimentaires et cosmétiques.

L'objet de cette présentation est de définir les termes et les conditions applicables aux demandes de certification selon le référentiel QUALITE-FRANCE SAS aux entreprises souhaitant communiquer sur leurs produits le respect d'un référentiel reconnu.

En outre, les entreprises adhérentes de l'Association Professionnelle COSMEBIO évaluées selon le référentiel I-305 « Produits Cosmétiques Biologiques et Produits Cosmétiques Ecologiques » reconnu COSMEBIO peuvent apposer sur leurs produits certifiés les logos détenus par COSMEBIO :



## 2.2 PRESENTATION DU REFERENTIEL

Le référentiel, disponible gratuitement sur notre site [www.qualite-france.com](http://www.qualite-france.com), concerne les produits cosmétiques biologiques et produits cosmétiques écologiques.

Ces 2 types de produits contiennent au moins 95% d'ingrédients d'origine naturelle. Si la teneur en ingrédients d'origine naturelle est supérieure à 95%, le pourcentage réel est indiqué.

Les produits cosmétiques écologiques au moins 5% d'ingrédients biologiques et les produits cosmétiques biologiques en contiennent au minimum 10%.

Les produits cosmétiques certifiés sont donc constitués d'ingrédients biologiques, d'ingrédients d'origine naturelle définis pouvant intégrer une proportion réduite d'ingrédients synthétiques identifiés. La fabrication des produits « biologiques » répond au référentiel.



La certification agrobiologique proprement dite n'intégrant pas les produits cosmétiques, la certification de produits industriels est une réponse adaptée à cette demande. QUALITE-FRANCE SAS est à l'origine de l'élaboration de ce référentiel dont l'objectif est de limiter l'utilisation de produits chimiques de synthèse dans la composition des produits cosmétiques, tout en restant vigilant sur la qualité sanitaire du produit.

La présente certification concerne soit l'ensemble des produits fabriqués sur un site, soit une ou plusieurs gammes de produits identifiés.

### 2.3 COMMUNICATION SUR LES PRODUITS

L'étiquetage des produits cosmétiques certifiés doit respecter la réglementation générale sur l'étiquetage des produits cosmétiques (articles R.5263-4 et R.5263-5). Les mentions liées à la certification sont celle prévues par le code de la consommation (art. R.115-10 du code de la consommation).

Les caractéristiques communicantes figurent sur les produits et peuvent figurer sur les supports de communication, les plaquettes d'entreprise, y compris les factures de vente et les bons de livraisons...

La mention «certifié par QUALITE-FRANCE SAS – Le Guillaumet — 92046 PARIS LE DEFENSE» est présente sur l'étiquetage. Les étiquetages sont validés par QUALITE-FRANCE SAS.

#### Pour les produits biologiques :

<p>95% des ingrédients sont d'origine naturelle dont X% sont issus de l'agriculture biologique Procédé de fabrication contrôlé <b>Caractéristiques Certifiées par</b></p>  <p>QUALITE-FRANCE SAS – Le Guillaumet – 92046 PARIS LA DEFENSE Selon le référentiel I-305 « produits cosmétiques biologiques et produits cosmétiques écologiques»</p>
---

X ≥ 10% sur la totalité des ingrédients

Les entreprises adhérentes à l'Association Professionnelle COSMEBIO peuvent aussi ajouter sur les produits biologiques certifiés le logo détenu par COSMEBIO :



## Pour les produits écologiques :

95% des ingrédients sont d'origine naturelle  
dont X% sont issus de l'agriculture biologique

Procédé de fabrication contrôlé  
**Caractéristiques Certifiées par**



QUALITE-FRANCE SAS – Le Guillaumet – 92046 PARIS LA DEFENSE  
Selon le référentiel I-305 « produits cosmétiques biologiques et produits cosmétiques écologiques »

X compris entre 5 et 10% de l'ensemble des ingrédients

Les entreprises adhérentes à l'Association Professionnelle COSMEBIO peuvent aussi ajouter sur les produits écologiques certifiés le logo détenu par COSMEBIO :



## **2.4 COMMUNICATION AUX ENTREPRISES ET AU CONSOMMATEUR**

QUALITE-FRANCE SAS diffuse à 5000 exemplaires, avec 2 parutions par an, une lettre d'information spécialisée dans la production biologique (disponible sur notre site Internet).

**Notre site web** [www.qualite-france.com](http://www.qualite-france.com) met en avant les initiatives de nos clients dans une partie qui leur est dédiée « News ».

BUREAU VERITAS CERTIFICATION et QUALITE-FRANCE SAS sont présents sur plusieurs conférences, manifestations et salons (NATEXPO, TECH'N BIO...). Dans ces occasions, nous faisons appels aux témoignages de nos clients. C'est une manière de partager de bonnes pratiques et de communiquer auprès d'un public varié.

BUREAU VERITAS CERTIFICATION et QUALITE-FRANCE SAS mènent ponctuellement d'autres initiatives. Nous sommes à vos cotés pour imaginer d'autres moyens de faire connaître votre certification.

Nous bénéficions également des outils de communication de BUREAU VERITAS. Nous relayons nos informations à l'international via nos sites Internet institutionnels et nos magazines.

En effet, le Groupe BUREAU VERITAS a développé plusieurs supports pour valoriser ses clients :

**Une lettre d'information « BUREAU VERITAS CERTIFICATION Infos »**, diffusée à 7 000 exemplaires avec trois parutions par an, est notre relais d'informations auprès de nos clients et partenaires (CCI, Chambre de métiers, DRIRE, ....).

Nous pouvons témoigner à vos côtés sur votre expérience de certification sur des supports presse que nous connaissons bien : Qualité Références, Qualitique, Environnement&Technique, ...

**Différents outils de communication** sont mis à votre disposition : des autocollants, des cadres pour afficher vos certificats, nos logos.

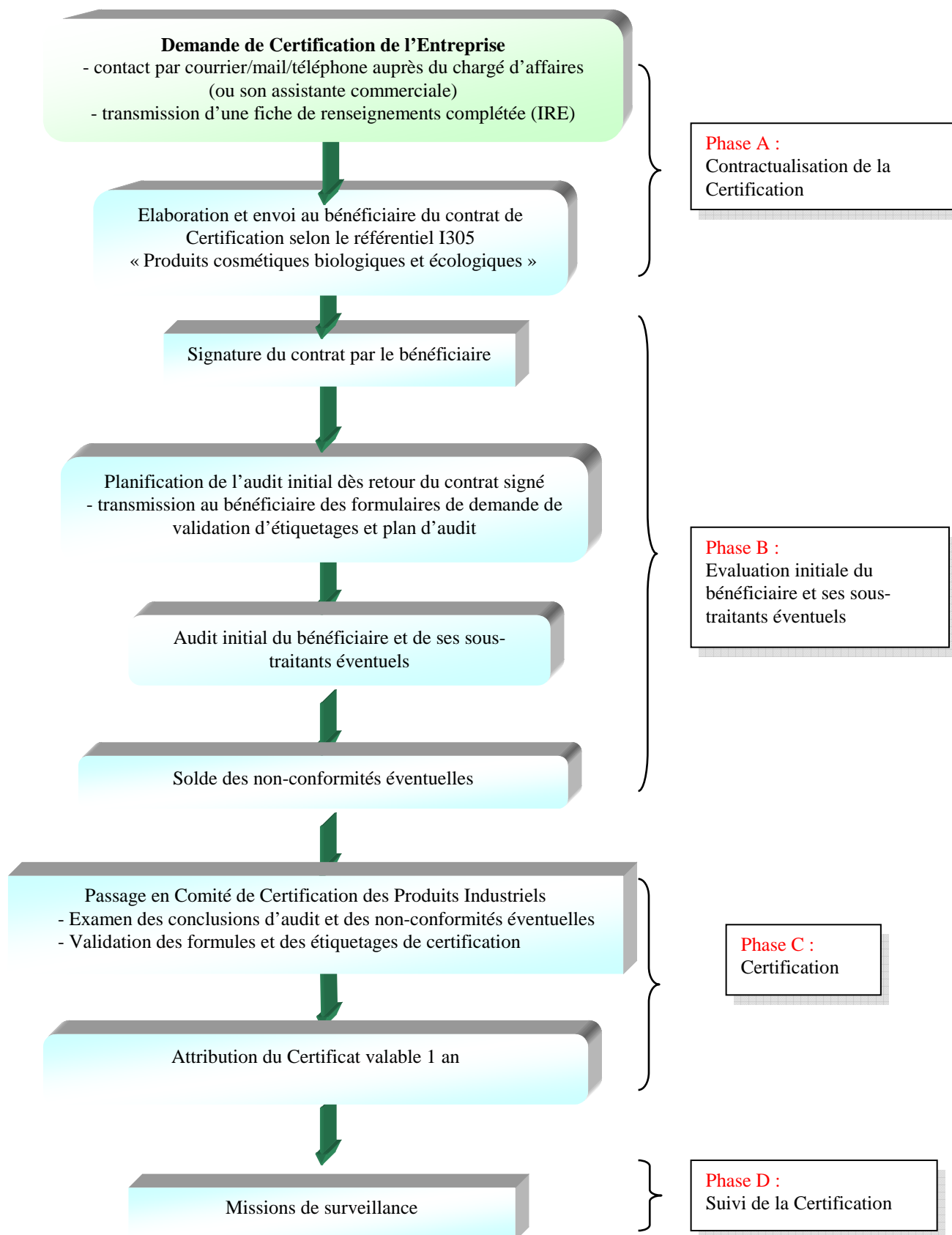
Nous sommes à votre disposition pour participer à une remise de certificat et vous aider dans cet évènement.

---

## **3 APPROCHE TECHNIQUE**

---

### 3.1 PROCESSUS DE CERTIFICATION



## 3.2 DESCRIPTION DES ETAPES

QUALITE-FRANCE SAS dispose d'une équipe placée sous la responsabilité d'un chargé d'affaires qui sera chargé de la coordination de l'ensemble de la certification.

Le **chargé d'affaires** est l'**interlocuteur unique** des entreprises pour le suivi commercial de la certification et du déploiement du contrat de certification au niveau de QUALITE-FRANCE SAS.

### PHASE A : CONTRACTUALISATION DE LA CERTIFICATION

L'Entreprise prend contact avec QUALITE-FRANCE SAS pour formuler sa demande de certification au regard du référentiel « I305 – Produits Cosmétiques Biologiques et Produits Cosmétiques Ecologiques ».

Lors de ce contact, l'ensemble des Informations Relatives à l'Entreprise sont collectées (localisation du site à auditer, activité(s) de l'Entreprise, organisation du système qualité, effectif, existence d'autres certifications, période souhaité pour l'intervention...).

A partir de ces informations, le chargé d'affaires établit un contrat de certification à l'Entreprise **dans la semaine qui suit la réception des Informations Relatives à l'Entreprise.**

L'Entreprise formalise son accord en validant le contrat de certification.

### PHASE B : EVALUATION INITIALE DU BENEFICIAIRE ET DES SOUS TRAITANTS

A partir de la réception de cet accord, QUALITE-FRANCE SAS prend contact avec l'Entreprise **dans la semaine qui suit l'acceptation de l'offre.** Ce contact permettra de valider avec l'Entreprise les dates prévisionnelles d'intervention.

QUALITE-FRANCE SAS transmet alors un ordre de mission à l'intervenant retenu. Une confirmation des dates est transmise à l'Entreprise par l'intervenant mandaté.

Les intervenants sont choisis en fonction de leur qualification, de leur proximité géographique et des dates souhaitées par l'entreprise. Les auditeurs et contrôleurs privilégient une approche terrain et pragmatique.

Un planning d'audit est établi et transmis préalablement à l'entreprise ainsi qu'un formulaire à compléter par l'Entreprise pour chaque demande de validation d'étiquetage.

La mission d'évaluation sur site a pour objectif de vérifier que le respect des exigences du référentiel est mis en œuvre dans l'Entreprise et que le système qualité est adapté et efficace. Le programme permettra d'une part de parcourir l'ensemble des exigences du référentiel et d'autre part de rencontrer tous les services concernés par le référentiel et la mise en œuvre du système qualité.

Un contrôle est la seule vérification de la conformité des exigences du référentiel.

En plus de vérifier le respect des exigences du référentiel, un audit est une évaluation du système qualité et de sa mise en œuvre dans l'entreprise pour respecter les exigences du référentiel par le biais des procédures mises en place et des enregistrements correspondants.

Au cours de l'évaluation, les dysfonctionnements rencontrés sont commentés avec le représentant de l'entreprise. Après concertation, ils sont formalisés dans un rapport de non-conformité.

Les non-conformités ainsi formalisées répondent à 2 exigences :

- être objectives et être motivées par le non-respect d'une exigence,
- être fondées sur des évidences et en aucun cas sur des présomptions.

L'évaluation initiale, ses conclusions et les non-conformités sont consignées dans un rapport.

L'entité sera recommandée à la certification lorsque toutes les non-conformités auront été corrigées et soldées par l'intervenant ou le service certification.

### **PHASE C : CERTIFICATION**

Lorsque l'ensemble des non-conformités est levé, l'intervenant recommande la certification des produits proposés par l'Entreprise au comité de certification de QUALITE-FRANCE SAS.

Ce comité de certification QUALITE-FRANCE SAS garantit l'impartialité de la décision.

Le comité vérifie que les rapports sont bien conformes aux procédures internes de QUALITE-FRANCE SAS, puis sur la base de la recommandation formulée par l'intervenant et l'examen du solde des éventuels écarts, donne son accord pour l'émission du certificat correspondant.

**Le délai d'émission du certificat à partir du solde des écarts est d'un mois maximum.**

### **PHASE D : SUIVI DE LA CERTIFICATION**

Le certificat QUALITE-FRANCE SAS a une validité d'un an à compter de la décision de certification. Son maintien repose sur la réalisation d'un suivi.

La réalisation du suivi est prévue dans le cadre du plan de contrôle du référentiel. Une intervention a lieu afin de vérifier que les exigences du référentiel restent respectées et le système est opérationnel et adapté.

La politique de QUALITE-FRANCE SAS est de mandater la même équipe d'intervenants durant la validité du certificat. Au cours de ces visites le traitement des non-conformités est identique à celui défini pour la mission initiale.

L'audit de renouvellement du certificat est prévu avant l'échéance du certificat.

---

## **4 APPROCHE CONTRACTUELLE**

---



## 4.1 DOMAINE D'APPLICATION

Cette approche contractuelle couvre uniquement la certification des produits cosmétiques au regard des exigences définies dans le référentiel « I305 Produits Cosmétiques Biologiques et Produits Cosmétiques Ecologiques ».

## 4.2 DUREE DU CONTRAT

Le contrat de certification prend effet à la date de sa signature par l'entreprise et est reconduit par tacite reconduction d'une année à l'autre, sauf résiliation de l'une des deux parties.

## 4.3 CONDITIONS FINANCIERES

La proposition financière est bâtie en totale transparence par le chargé d'affaires avec l'Entreprise selon les conditions exposées ci-après :

### Evaluation des bénéficiaires et partenaires

**Le bénéficiaire (ou fournisseur au sens de la norme NF EN 45011)** de la certification est l'entreprise qui demande la certification de ces produits et qui est lié par un contrat de certification à QUALITE-FRANCE SAS. Le bénéficiaire est tenu d'assurer les contrôles internes sur son propre site de production. Le bénéficiaire est également chargé de veiller à la bonne application des règles du référentiel pour chacun des sous-traitants et/ou fournisseurs d'ingrédients. Il est responsable des fabrications effectuées chez ses sous-traitants ou façonniers.

**Le partenaire** n'a pas de contrat direct avec QUALITE-FRANCE SAS, il effectue tout ou partie des opérations de fabrication pour le bénéficiaire dont il dépend. Seuls les produits fabriqués pour le compte du bénéficiaire peuvent prétendre à la certification. Les produits à marque propre ne sont pas couverts par la certification. Le partenaire est lié par un contrat de sous-traitance au bénéficiaire. Ce contrat fait référence à la certification des produits et au contrôle par QUALITE-FRANCE SAS.

Entreprise	Type d'intervention sur site	Nombre d'interventions par an
Bénéficiaire ayant une activité de fabrication	Audit	2
Bénéficiaire sans activité de fabrication	Audit	1
Partenaire	Contrôle ou Audit	2
Fournisseur d'ingrédients composés contenant des matières premières biologiques	Contrôle ou Audit	2

## Frais d'intervention

Intervention	Journée
Audit	1080 € HT
Contrôle	590 € HT
Déplacements	Au réel * ou au forfait (160 € HT)

\*Les frais de déplacement et d'hébergement sont refacturés ad cost sur la base suivante :

- 0,50 €/km de voiture
- hébergement en hôtel de catégorie 2 étoiles
- avion en classe économique
- train : 1<sup>er</sup> classe

Les analyses éventuelles sont facturées au coût réel plus une prise en charge de 45 € HT.

## Durée des missions

Le temps d'intervention est étudié par le chargé d'affaires selon la typologie de l'Entreprise (effectif, nombre de sites, nombre de process...), ses activités (formulation, fabrication, conditionnement, distribution...), le nombre de partenaires, le nombre de produits concernés, le nombre de formules et de matières premières, la mixité bio / non bio...

### Optimisation des durées d'intervention :

Le chargé d'affaires lors de l'émission de l'offre prend en compte les démarches de certification mises en place au niveau des entreprises adhérentes suivies par QUALITE-FRANCE SAS ou BUREAU VERITAS CERTIFICATION.

Dans le cas d'audits combinés de certification avec une (ou plusieurs) démarches de certification, **la durée d'intervention sur site peut être réduite en référence au temps initialement prévu**, temps arrondi à la demi-journée supérieure.

## Frais d'habilitation et frais de gestion annuelle du contrat

Les frais d'habilitation initiale sont facturés une seule fois à la signature du contrat.

Les frais de gestion annuelle du contrat sont facturés annuellement et comprennent le fonctionnement de structure de certification de Qualité-France SAS, la délivrance du certificat, l'utilisation de la marque de certification Qualité-France, les frais administratifs d'expertise et de traitement des contrôles.

Les frais de gestion sont forfaitaires et définis selon la typologie de la certification (nombre de sites et de process...), les activités (formulation, fabrication, conditionnement, distribution...), le nombre de partenaires, le nombre de produits concernés, le nombre de formules et de matières premières, la mixité bio / non bio ...

La validation de matières premières, nouvelles formules et nouvelles matrices d'étiquette est forfaitaire.

#### 4.4 PERSONNES A CONTACTER DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION

Pour étudier ensemble votre projet de certification, nous vous invitons à nous contacter directement par téléphone, fax, mail ou courrier ou en nous indiquant vos attentes et vos coordonnées sur notre site internet :

**[www.qualite-france.com](http://www.qualite-france.com)**

##### **Chargé d'Affaires Cosmétiques**

Olivier MOLTER

##### **QUALITE-FRANCE SAS**

Le Guillaumet

60 avenue du Général de Gaulle  
92046 PARIS LA DEFENSE Cedex

Téléphone : 01 41 97 08 26

Fax : 01 41 97 08 32

Mobile : 06 71 22 29 58

E-mail : [olivier.molter@fr.bureauveritas.com](mailto:olivier.molter@fr.bureauveritas.com)

##### **Assistance Commerciale**

Vanessa SAVATTE

##### **QUALITE-FRANCE SAS**

ZAC ATALANTE CHAMPEAUX

1-3, rue Jules Maillard de la Gournerie

35039 RENNES Cedex

Téléphone : 02 99 23 31 84

Fax : 02 23 46 73 39

E-mail : [vanessa.savatte@fr.bureauveritas.com](mailto:vanessa.savatte@fr.bureauveritas.com)

##### **Assistance Technique Cosmétiques**

Céline WALLERAND

##### **QUALITE-FRANCE SAS**

ZAC ATALANTE CHAMPEAUX

1-3, rue Jules Maillard de la Gournerie

35039 RENNES Cedex

Téléphone : 02 99 23 30 63

Fax : 02 23 46 73 52

E-mail : [celine.wallerand@fr.bureauveritas.com](mailto:celine.wallerand@fr.bureauveritas.com)

Afin de faciliter votre approche et vous transmettre dans les meilleurs délais une proposition financière, nous vous proposons de nous retourner complétée la fiche d'Informations Relatives à votre Entreprise ci-après et restons à votre disposition pour tout renseignement.



**COSMETIQUE BIOLOGIQUE**  
**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Réf : I-305.E07-10-07

Date de la demande .....

Société .....

Adresse .....

Tél / Fax .....

Adresse e-mail .....

Nom - prénom .....

Fonction .....

Type opérateur     Bénéficiaire                       Sous-traitant                       Autre : .....

Activités                       Fournisseur d'ingrédients     Formulateur                       Fabricant

Conditionneur                       Distributeur                       Autre : .....

GAMME DE PRODUITS A CERTIFIER (NOMBRE, VOLUME, MODE DE CONDITIONNEMENT...) :

.....

.....

.....

SITES A CONTROLER (PRECISER ADRESSE + DISTANCE ENTRE LES SITES) :

.....

.....

SOUS-TRAITANTS ET ACTIVITES SOUS-TRAITEES > *compléter une fiche de renseignements par sous-traitant*

<b>CA (Bio/ Non bio) Ration</b>	<input type="checkbox"/> <50% <input type="checkbox"/> 51A 99% <input type="checkbox"/> 100%
<b>Nombre de salariés</b>	
<b>Nombre et type de MP</b>	
<b>Recours à des partenaires</b>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

<b>Nombre de fournisseurs dont hors France</b>	
<b>Importation de pays tiers (oui / non) (hors C.E.)</b>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<b>Réseau de distribution</b>	
<b>Certification autres (ISO, IFS, CCP,...)</b>	

**AUTRES REMARQUES :**

.....

.....

Fiche(s) de renseignements à retourner par fax à l'intention de Vanessa SAVATTE au :  
02 23 46 73 39